

Réouverture des écoles



[1]Le Gouvernement et l'Education Nationale ont énoncé,

notamment dans un document de 54 pages, les conditions dans lesquelles les enfants pouvaient être accueillis dans les écoles. C'est le principe du volontariat des familles qui a été retenu, ainsi que le maintien de l'accueil prioritaire pour certains enfants.

Dès qu'elle en a eu connaissance, la Municipalité a contacté l'Inspection Départementale de l'Education Nationale et les directeurs d'école pour d'élaborer un dispositif et une organisation des personnels dans chaque école qui garantissent l'accueil dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire des enfants, des enseignants, des agents et des parents.

D'un commun accord avec l'inspecteur de l'Education Nationale, la reprise de l'école se fera à Voreppe s'est faite le 18 mai sur la base de 4 matinées par semaines, pour les élèves des classes « charnière », c'est-à-dire les grandes sections de maternelle, les CP et les CM2.

Le recensement des élèves sera fait par les directeurs d'écoles qui appliqueront, si besoin, les critères de priorité retenus au niveau national.

L'après-midi les enseignants pourront se consacrer à l'enseignement à distance aux élèves autres élèves de leur classe.

Les accueils périscolaires du matin et du midi seront assurés normalement, avec un repas

froid servi le midi. Une réflexion est en cours avec la MJC pour assurer un accueil de loisir l'après-midi pour les enfants dont les parents ne seront pas disponibles.

Ce retour à l'école est très important à la fois pour les enfants, les enseignants et les parents. Il était primordial qu'il puisse s'effectuer dans les meilleures conditions possibles d'accueil et de respect des préconisations sanitaires.

Voreppe compte quatre groupes scolaires comportant chacun une école maternelle et une école élémentaire :

- **Ecoles maternelles**

Ecole Debelle : 65, chemin des Buisnières - Direction : 04 76 50 21 73

Ecole Jean Achard : 110, impasse Arthur Rimbaud - Direction : 04 76 50 27 97

Ecole Stendhal : 213, rue Beyle Stendhal - Direction : 04 76 50 04 58

Ecole Stravinski : 560, rue de Bourg-vieux - Direction : 04 07 50 20 33

- **Ecoles élémentaires**

Ecole Debelle : 72, avenue Henri Chapays - Direction : 04 76 50 09 93

Ecole Jean Achard : 280, rue Jean Moulin - Direction : 04 76 50 27 97

Ecole Stendhal : 135, rue Beyle Stendhal - Direction : 04 76 50 21 85

Ecole Stravinski : 620, rue de Bourg-vieux - Direction : 04 76 50 28 73

- **Contact Mairie :**

Service éducation - Tél : 04 76 50 47 62 - courriel : direction.epe@ville-voreppe.fr ^[2]

- Fiche inscription 2019 - 2020 ^[3]
 - Demande de dérogation 2019 - 2020 ^[4]
-

Tweet [5]



Connexion



Flux RSS



Nous suivre sur Twitter



Mentions

légales



Contact

Source URL: <https://voreppe.fr/article/r%C3%A9ouverture-des-%C3%A9coles>

Liens

[1] <https://voreppe.fr/sites/default/files/field/image/Debelle.jpg?itok=EiB5d3yM>

[2] <mailto:direction.epe@ville-voreppe.fr>

[3] https://voreppe.fr/sites/default/files/fiche_inscription_ecole_2019-20_0.pdf

[4] https://voreppe.fr/sites/default/files/imprime_demande_derogation_2019-20_0.pdf

[5] <http://twitter.com/share>